

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DELIBERATION PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS POUR LA MANDATURE 2016-2021****CONSULTATION ELECTRONIQUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU  
MARDI 8 AU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016****Elus qui ont participé à la consultation électronique**

Madame, Messieurs, KLEYNHOFF Bernard, Président, SAVARINO Jean-Pierre, Vice-président, DI NATALE Paul, Vice-président, LACHKAR Laurent, Vice-président, TOURNAIRE Luc, Vice-président, BRINCAT Bernard, Trésorier, EBEL Jean-Marie, Trésorier Adjoint, FOURQUIN Frédéric, Secrétaire, CASTELLANI Maryse, Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, AUBERTIN Eric, BATEL Claude, BODINO Christian, CERAGIOLI Geneviève, CLARET Christophe, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, GAMON Christophe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, IANNONE Pierre-Yves, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LAVANDET Frédéric, MILLO Pierre, NICOLETTI Pascal, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PICOLET Lionel, RAMEL Marie-Dominique, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, SCARAMOZZINO Christine, VALENTIN Bruno, **Membres Titulaires.**

**Soit 35 Membres titulaires ont répondu par voie électronique, quorum atteint,**

**A la question posée 34 élus ont répondu « pour » et 1 élu a répondu « contre ».**

-----

L'Assemblée Générale,

Après avoir répondu par voie électronique à la « demande à la tutelle l'autorisation d'augmenter le nombre de vice-présidents pour la mandature 2016-2021 »

**CONSIDERANT :**

- Les dispositions de l'article R711-13 du code du Commerce relatives à la composition des Bureaux des CCI
- L'instruction de la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 septembre 2016 relative au dépouillement des votes et à l'installation des Membres des CCI,
- Que cette instruction précise que le Préfet de Région peut autoriser l'augmentation du nombre de Vice-Présidents des CCIT dans la limite de 3 supplémentaires pour tenir compte des particularités locales,
- Que cette autorisation ne vaut que pour la durée de la mandature et doit être renouvelée pour chaque CCIT,
- L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur du 7 novembre 2016, pour disposer lors de la prochaine mandature de 3 postes de vice-présidents supplémentaires afin de représenter les sous-secteurs d'activités économiques et nos différentes missions et notamment la Formation et l'Alternance,

**DECIDE :**

- De demander à notre Autorité de Tutelle, en vue de l'Assemblée Générale d'Installation du 21 novembre 2016, de porter le nombre de vice-présidents à 5 et modifier en conséquence l'article 52 du Règlement Intérieur de notre CCI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nice, le 10 novembre 2016

Le Président



Bernard KLEYNHOFF